

Le Monde

Finances publiques : « Un nouveau contrat social doit être établi entre les travailleurs, d'un côté, et les retraités et les héritiers, de l'autre »

La révision du financement du système de protection sociale doit passer par un rééquilibrage de l'effort contributif, afin de rendre du pouvoir d'achat aux travailleurs en mettant davantage à contribution les détenteurs de gros patrimoine, analyse Jean-Michel Bezat, journaliste au « Monde », dans sa chronique.

Dans une France vieillissante, il y a deux « vaches sacrées » : les retraités aisés et les héritiers. Malheur à celui qui les menace d'un surcroît d'impôt ! Il le paiera au prix fort, politiquement s'entend, puisque les plus de 65 ans forment l'électorat le plus mobilisé. Ainsi les derniers gouvernements ont-ils souvent renoncé à les solliciter quand ils cherchaient désespérément de nouvelles recettes pour réduire les déficits de l'Etat (156 milliards d'euros en 2024) et de la Sécurité sociale (18 milliards). A l'exception de celui de Michel Barnier, tombé en décembre 2024 pour avoir décidé de ne plus indexer les pensions sur les prix.

Cette péripétie a au moins eu la vertu de relancer le débat sur le financement de l'Etat-providence et la pression devenue insupportable qu'il exerce sur le pouvoir d'achat des actifs. Depuis quarante-cinq ans, la protection sociale – assurance-vieillesse et maladie pour l'essentiel – a absorbé la totalité de l'effort collectif supplémentaire, soit 11 points de produit intérieur brut. « Les deux tiers de notre écart

de déficit avec la moyenne de l'Union européenne viennent de la retraite et de la santé », reconnaît le ministre de l'économie et des finances, Eric Lombard. Les dépenses publiques sont « en roue libre » depuis deux ans, s'inquiète la Cour des comptes dans un rapport publié jeudi 13 février.

Les 17 millions de retraités sont les premiers responsables de ces déficits. Rien d'illégitime, mais on entend déjà les protestations. Responsables ? Ils perçoivent des pensions supérieures de 30 % à 50 % aux cotisations versées durant leur vie active en raison de l'allongement de l'espérance de vie ; et les dépenses de soins se concentrent aux âges élevés. A l'inverse de la plupart des grands pays européens, et sans débat démocratique, la France a donné la priorité à ces deux « postes », au détriment de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. Bref, de l'avenir et des jeunes.

Une société de rente

De leur côté, les détenteurs de gros patrimoine – souvent âgés, précautionneux et amateurs d’actifs peu risqués et peu productifs – contribuent à la formation d’une société de rente depuis les années 1980. L’héritage explique désormais plus que le travail l’augmentation du niveau de vie et l’enrichissement des actifs. Mais les Français étant à une écrasante majorité hostiles à toute hausse des droits de succession, perçus comme un « impôt sur la mort », le statu quo risque de s’éterniser.

Bercy prépare bien un « impôt minimal sur le patrimoine », mais sans oser réformer la fiscalité successorale, un sujet enterré par Emmanuel Macron dès son élection en 2017 malgré l’aversion que le candidat à l’Elysée affichait pour la rente. Et la proposition des Verts, inspirée de l’économiste Gabriel Zucman et soutenue par les autres partis de gauche n’aura sans doute pas de majorité au Parlement : taxer les 4 000 ultrariches (plus de 100 millions d’euros de patrimoine) à 2 % pour un produit fiscal de 15 à 25 milliards d’euros.

Au fond, c’est le financement du système de protection sociale qui est à revoir. S’il a évolué depuis l’introduction de la CSG (1992), qui élargissait l’effort contributif à tous les revenus, 54 % des recettes proviennent encore des cotisations assises sur le seul travail. Ces prélèvements expliquent, avec la baisse de la productivité, la faible progression du niveau de vie des travailleurs depuis une quinzaine d’années (+ 0,8 % en moyenne par an). Et le fait que le pouvoir d’achat reste la première préoccupation des Français.

« Nous avons décidé de taxer le travail beaucoup plus que le capital, l’héritage et les retraites », constate Antoine Foucher, président du cabinet en stratégie sociale Quintet, dans un essai plein d’enseignements intitulé *Sortir du travail qui ne paie plus* (Editions de l’Aube, 2024), le premier d’une collection dirigée par Laurent Berger, ancien secrétaire général de la CFDT. La fiche de paie est grevée par des prélèvements de 46 %, note-t-il, devant les valeurs mobilières (30 %), les pensions (14 %) et les successions (6 %). Comment redonner du pouvoir d’achat sans alourdir les déficits ?

Un système où « tout le monde paierait »

La réponse semble évidente : rééquilibrer l’effort contributif entre les Français, sans attendre un hypothétique retour de la productivité qui implique à la fois une meilleure formation et une réindustrialisation du pays. Atteindre un objectif raisonnable de + 2 % de pouvoir d’achat par an sur cinq ans passe par une baisse des cotisations de 100 milliards, calcule M. Foucher. Elle serait compensée par d’autres recettes : hausse de la flat tax de 6 points (à 36 %), relèvement de la CSG sur le capital, plus forte progressivité des droits de succession au-delà de 500 000 euros par personne (soit 10 % des héritages), gel sur trois ans des pensions de plus de 2 200 euros net et taux moyen de la TVA porté de 9,7 % à 13,7 % (corrigé pour les ménages modestes).

Il n’y a rien de confiscatoire dans un tel « big bang ». S’inspire-t-elle de l’essayiste ? La ministre chargée des comptes publics, Amélie de Montchalin, évoque un système où « *tout le monde paierait, même quand on est retraité, même qu’on a des revenus du capital* ». Louable perspective. Il est probable qu’au moment de la décision la démagogie reprendra le dessus. Comme en 1990, au moment du vote de la CSG de Michel Rocard, jugée « *injuste, inadaptée et impopulaire* » par le RPR et rejetée par les communistes.

La dernière phrase des *Mémoires d’espoir*, du général de Gaulle, citée par M. Foucher, devrait siffler à leurs oreilles : « *Ce qui est salutaire à la nation ne va pas sans blâme dans l’opinion, ni sans perte dans l’élection.* » Un nouveau contrat social entre actifs d’un côté, retraités, héritiers et détenteurs de capital de l’autre ne peut évidemment pas relever d’un gouvernement à la merci d’une motion de censure. Il doit faire l’objet d’une large concertation préalable, suivie d’un éventuel référendum. Qui aura le courage et le poids politique, même après la présidentielle de 2027, de faire accepter un tel transfert de richesse ?

Jean-Michel Bezat



Construire les victoires de demain !